

l'ont eux-mêmes compris. D'après la première lettre que cette délégation m'a envoyée, elle avait pressenti le gouvernement provincial et comme elle ne pensait pas que ce dernier allait assumer ses responsabilités, c'est à dit nous qu'elle venait s'adresser. Lorsqu'ils sont venus ici, j'ai discuté l'affaire avec eux comme j'aurais discuté n'importe quelle autre affaire avec n'importe quel visiteur. Je leur ai dit que l'affaire serait soumise à l'examen du cabinet et des autres intéressés, et que je leur donnerais une réponse le lendemain.

Comme je l'ai dit tantôt, j'ai constaté que la lettre qui était censée parvenir auparavant aux membres de la délégation n'avait pas quitté le bureau. Je l'ai envoyée à l'hôtel et ils l'ont reçue, j'imagine, ce soir-là ou le lendemain matin. Je ne suis pas sûr qu'ils soient revenus, mais s'ils sont revenus, ils n'y sont restés que bien peu de temps. Mais on avait émis l'opinion qu'ils devraient discuter la question plus à fond avec la province et nous nous attendions bien à en entendre parler plus tard. Autant que je sache, nous n'en avons plus entendu parler et j'imagine que quelqu'un là-bas s'occupe du problème.

C'est purement une question d'ordre provincial, comme par le passé. Le gouvernement fédéral ne dit jamais qu'il ne considérera même pas une question venant des provinces. Nous écoutons leurs observations et, quand il s'agit d'une question dont les provinces doivent s'occuper, nous le leur disons tout simplement; en certains cas, c'est la dernière fois que nous en entendons parler. D'autres fois, la province prend des mesures et nous demande quand même de l'aider à en acquitter les frais. Dans le cas qui nous occupe, ainsi que l'a dit l'honorable député, il s'agit de garantir certains prêts afin de permettre aux intéressés d'acheter des plants. C'est, en principe, un cas analogue à celui des prêts accordés aux cultivateurs, afin de leur permettre d'acheter des semences dans d'autres régions du pays. Ils finissent par rembourser ces prêts d'une manière ou d'une autre.

Je ne crois pas pouvoir en dire plus long à ce sujet. J'ignore si nous en entendrons parler davantage. Dans ce cas, nous examinerons la question dans la mesure du possible et nous donnerons les mêmes conseils que dans le cas d'autres régions du Canada. Nous n'allons pas faire d'exception dans ce cas. Nous sommes, en effet, d'avis que la question n'est ni onéreuse ni difficile au point que la province ne puisse s'en charger. Comme nous savons que ce domaine relève des provinces, nous estimons qu'il leur incombe de prendre les mesures nécessaires.

ASSURANCE-CHÔMAGE

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Je désire traiter, au cours des quelques minutes qui nous restent, un problème qui prend une importance toujours plus grande dans le nord du Nouveau-Brunswick. Il s'agit de l'assurance-chômage.

Les renseignements que j'ai recueillis au cours de l'enquête que j'ai menée dans la partie nord du Nouveau-Brunswick sur le sujet de l'assurance-chômage me viennent d'employés et de fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage même. Un des plus graves problèmes qu'il nous faut résoudre, c'est que nous n'avons pas de réciprocité au sujet de l'assurance-chômage avec l'État du Maine.

Le Maine est l'un des deux États des États-Unis qui n'ont pas d'accord de réciprocité avec le Canada au sujet de l'assurance-chômage.

Dans le moment, 1,800 hommes du comité de Madawaska et 6,000 Canadiens venus d'un peu partout au pays pour aller travailler dans le Maine ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage, parce que le Gouvernement n'a pas voulu négocier un accord de réciprocité avec l'État du Maine ou, s'il y a eu des négociations avec cet État, parce qu'il n'a pas réussi à lui faire accepter cette réciprocité. Les Canadiens qui travaillent là doivent verser des cotisations d'assurance-chômage; mais, quand ils reviennent au pays, ils ne peuvent toucher de prestations.

Un autre problème très important, que plusieurs vis-à-vis ont posé ici récemment, si je ne me trompe, est celui qui a trait aux directives de la Commission d'assurance-chômage qui contraignent les hommes à aller travailler à des centaines de milles de leur foyer, dans des conditions telles qu'ils ne peuvent gagner suffisamment, je ne dirai pas pour vivre, mais même pour payer leur billet de retour.

Quatre cents ou cinq cents personnes du comté de Restigouche ont été invitées à se rendre à La Tuque pour y couper du bois à pâte. Celles qui s'y sont rendues n'ont pu gagner assez d'argent pour payer leurs billets de retour. Certaines d'entre elles ont enduré toutes sortes d'ennuis sérieux, ayant à vivre dans des camps où elles n'étaient pas convenablement traitées et où la nourriture était insuffisante.

Ainsi que l'ont dit récemment, sauf erreur, plusieurs députés libéraux, il faut que cesse immédiatement cette dictature au sein de la Commission d'assurance-chômage. Nous ne pouvons plus permettre que nos gens soient contraints d'accepter de l'emploi à des cen-